

Campagne ANS 2026

Guadeloupe et Iles du Nord

PSF
PST emploi et hors-emploi
Équipements



DRAJES Guadeloupe

Cloture le 17 mai 2026

14/04/2026

Campagne ANS 2026

Guadeloupe et Iles du Nord

1. Projet Sportif Territorial

A- LES ACTIONS DE POLITIQUES PUBLIQUES PRIORITAIRES

B- LES AIDES À LA PROFESSIONNALISATION

Calendrier 2025

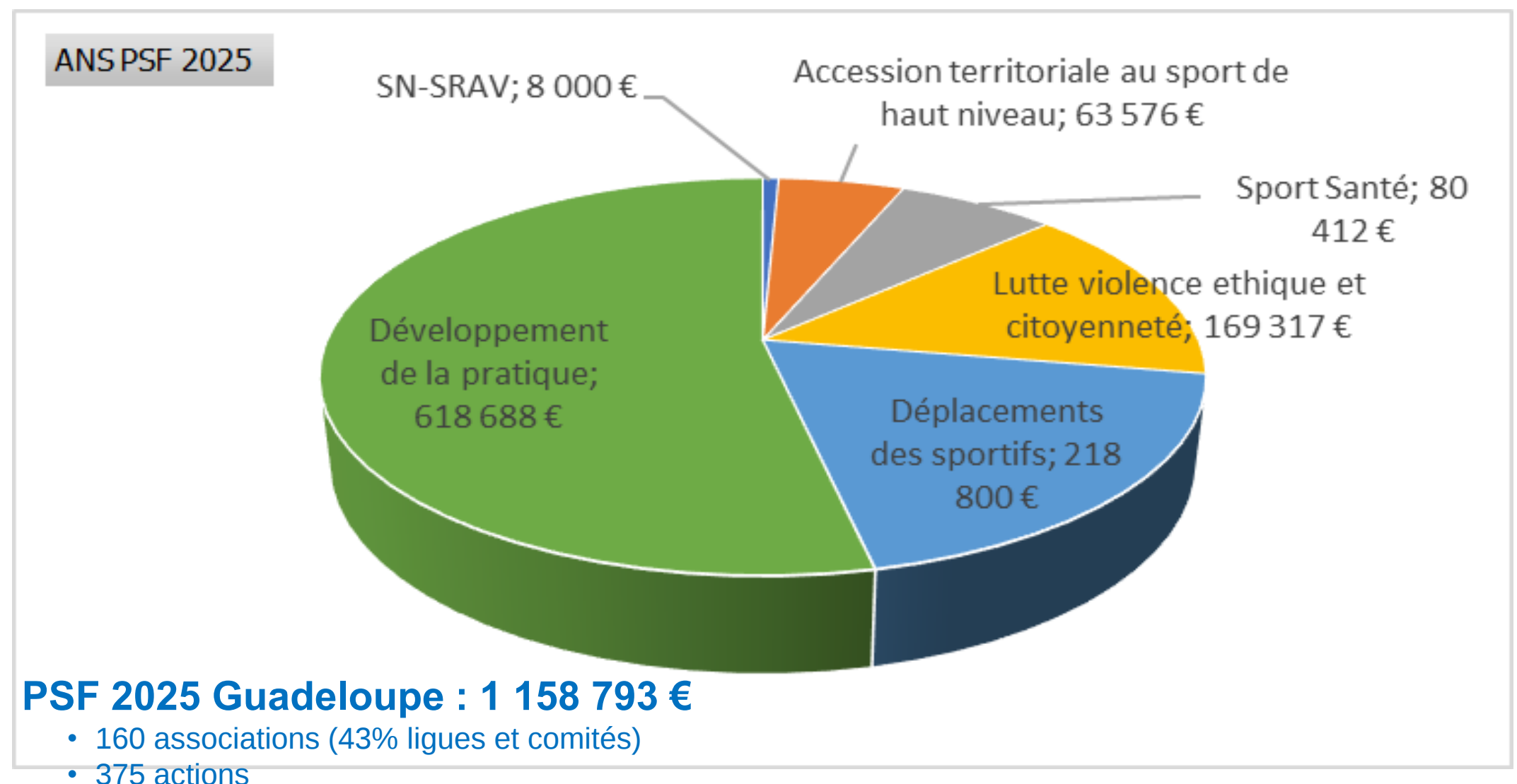
2. Équipements

Rappel :
Le Projet Sportif Fédéral (PSF)

Chaque fédération décline son projet fédéral et assure :

- l'information et le lancement de sa campagne ANS 2026
- les codes d'accès, les modalités, les priorités, le calendrier de leur campagne

➤ Dépôt de la demande de subvention sur <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>



Rappel :

Le Plan Outre-Mer (ANS haut-niveau)

La campagne « ANS – Haut Niveau » (campagne spécifique Outre-Mer et Corse) est instruite dans les territoires par la Maison Régionale de la Performance (CREPS).

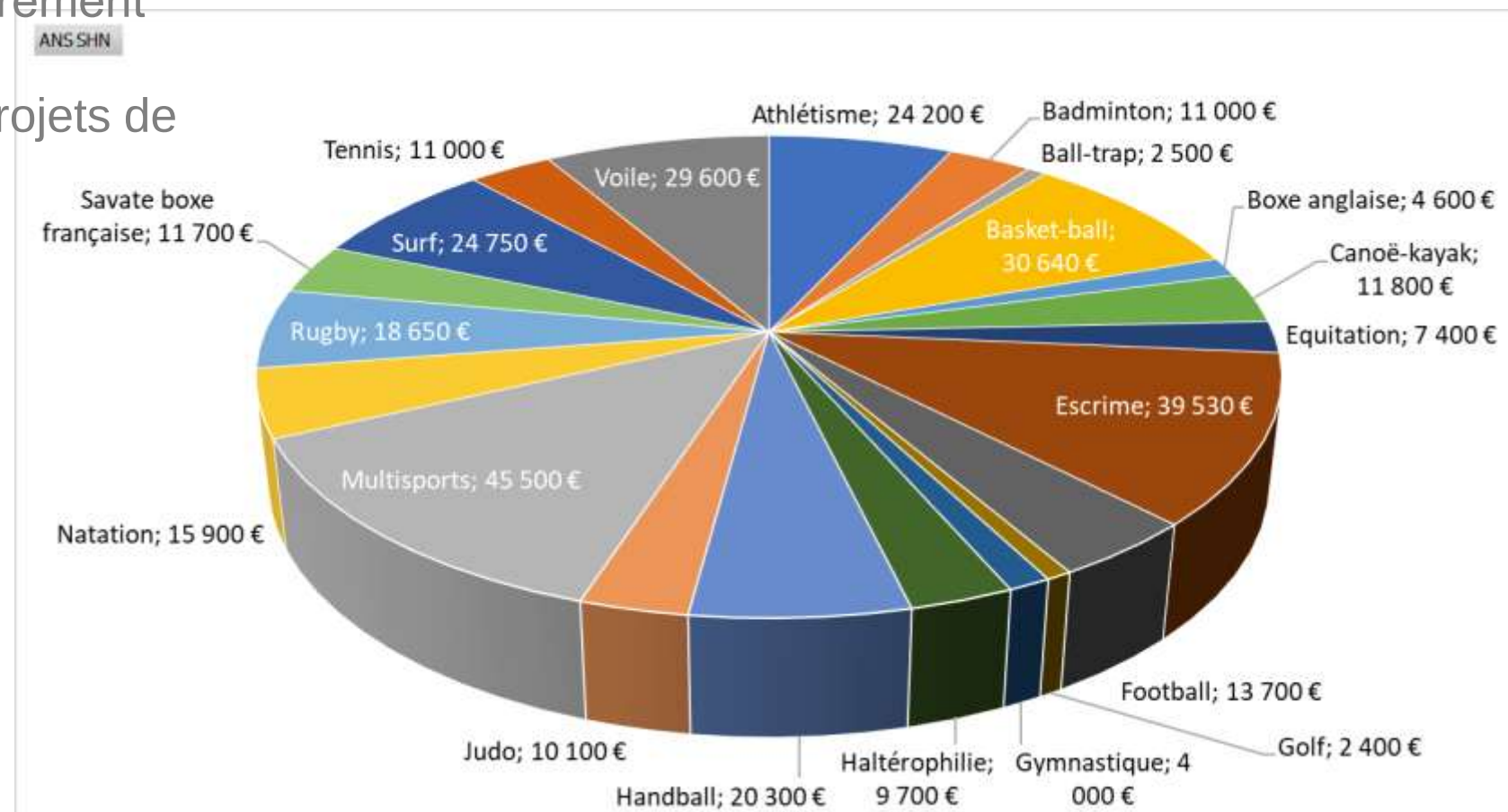
Les demandes de subventions sont ensuite arbitrées au national par l'ANS.

Cette campagne cible principalement les têtes de réseau (ligues et comités) et contribue à structurer l'accession au Haut Niveau et à accompagner les projets de performance des sportifs ultra marins.

Quatre axes de financement principaux sont identifiés :

1. Émergence de nouveaux talents
2. Développement de la Pré-filière
3. Montée en compétence de l'encadrement technique
4. Accompagnement individuel des projets de performance des athlètes locaux.

- Dépôt de la demande de subvention sur <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>
- Du 5 mars au 30 avril 2026
- Informations et demandes préalables à faire au CREPS : Maison Régionale de la Performance
- secretariat.deva-mrp@creps-pap.sports.gouv.fr



Plan Outre-Mer 2025 Guadeloupe : 348 970 €

- 34 associations (44% ligues et comités)
- 126 actions

Campagne ANS 2026

Guadeloupe et Iles du Nord

Le PST emploi et hors-emploi

14/04/2026



DRAJES Guadeloupe

Cloture le 17 mai 2026

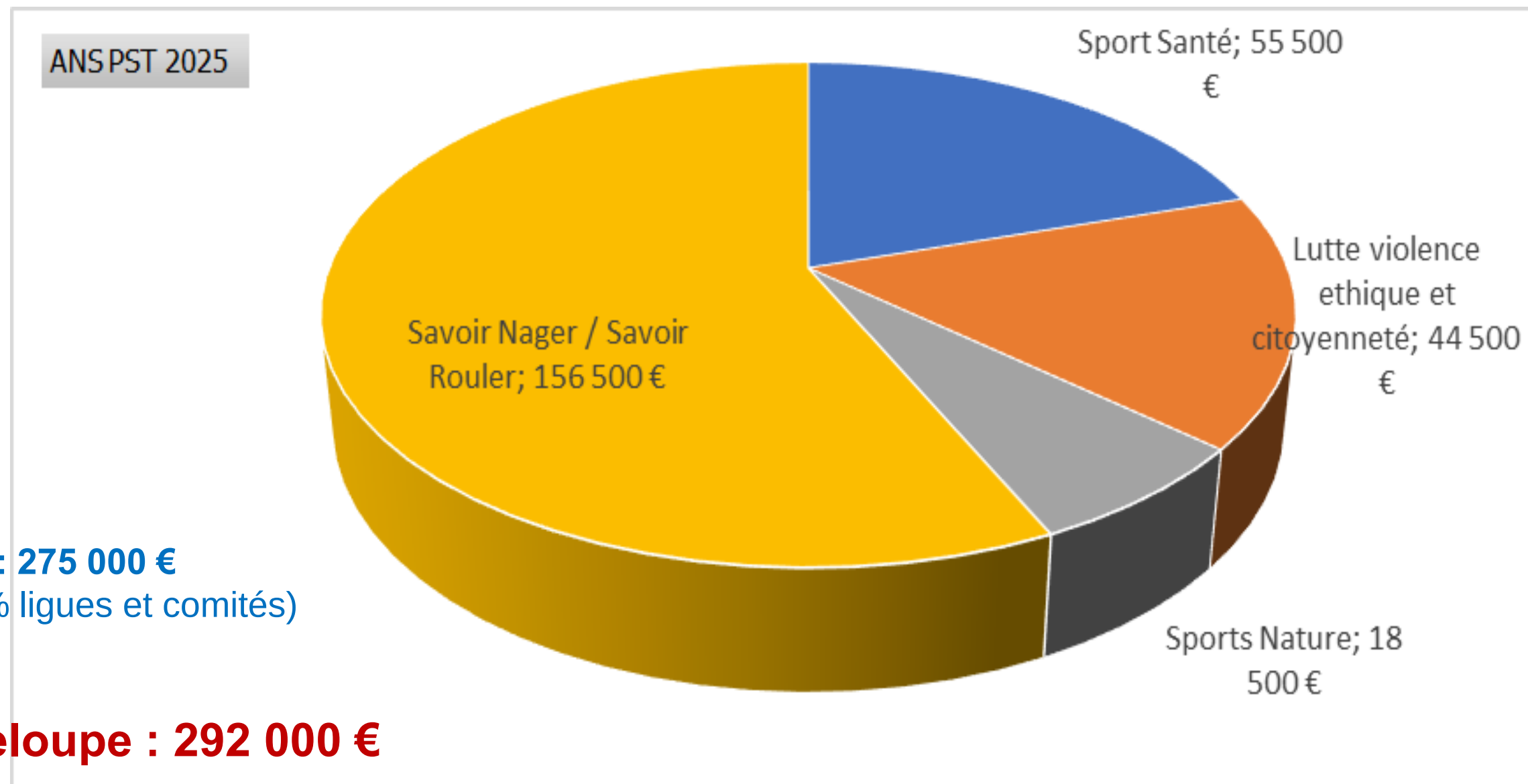
1- CAMPAGNE ANS 2026

PROJET SPORTIF TERRITORIAL (PST)

La DRAJES de Guadeloupe, sous l'autorité du préfet, délégué territorial, instruit l'ensemble des dossiers liés à l'emploi, aux politiques publiques en faveur du sport et aux équipements sportifs.

- Dépôt de la demande de subvention sur <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>
- code d'accès unique pour le PST : 205
- Du 17 avril au 17 mai 2026
 - 2 actions maxi par dossier : seuil de financement 1500 €/dossier

A- ACTIONS DE POLITIQUES PUBLIQUES PRIORITAIRES EN 2025



B- LES AIDES À LA PROFESSIONNALISATION EN 2025

Montant des aides à l'emploi en 2025 : 974 740 €

Une bonne répartition territoriale, mais on constate un turn-over important chez les éducateurs,

ce qui renforce l'idée de bien choisir l'éducateur en début de contrat aidé pour construire le projet sur au moins 3 ans avec la même personne,

et si possible une montée en compétence personnalisée liées à la fiche de poste.

Indicateurs :

- 62 associations différentes
- 80 emplois aidés
- 44% de ligues et comités, 56% de clubs

Base moyenne du salaire brut d'un éducateur aidé :

2 171 € (aide emploi ANS = 1 000 €)

soit un complément de financement d'environ 15 000 €

à apporter par l'employeur

(soit par le co-financement, soit par les recettes de l'activité)

En 2025 : 31 créations d'aide à l'emploi (sur 67 demandes issues de 38 associations différentes)

En 2026 : 965 000 € avec un projet de 18 créations d'aide à l'emploi



1- CAMPAGNE ANS 2026

PROJET SPORTIF TERRITORIAL

A- ACTIONS DE POLITIQUES PUBLIQUES PRIORITAIRES

Les actions aidées pour une association :

- Programmes d'apprentissage savoir nager et savoir rouler à vélo
- Campagnes de lutte contre les violences et les incivilités dans le sport
- Offre de pratique à destination de publics prioritaires : santé, handicap/inclusion, accès social à la pratique, féminines

B- AIDES À LA PROFESSIONNALISATION

L'emploi aidé type dans une association :

- Educateur sportif ou agent de développement dans un club ou une ligue
- 12 000 € par an sur 3 ans, couvrant environ la moitié du cout de l'emploi
- Évaluation de l'impact de l'emploi sur :
 - le public d'utilisateur touché (sportif, social...),
 - l'activité locale générée,
 - les objectifs attendus des politiques publiques (lutte contre les violences, inclusion, sport santé, apprentissages prioritaires nager/vélo)



Les orientations dans la priorisation des projets :

- objectif de réduction des inégalités à la pratique sportive
- objectif de développement de la pratique sportive féminine
- développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap
- accompagnement des associations en développement remarquable (nombre d'adhérents, projet d'activité proposé)
- soutien aux associations dont les actions ont peu de revenus d'exploitation (inclusion, ligues et comités, actions sociales...)
- soutien particulier aux territoires « carencés » (en offre de pratique, en équipements sportifs, REP, QPV)
- promotion du sport santé et du sport en entreprise

Crédits ANS PST 2026 : 1 257 500 €

(1 249 740 € en 2025)



A - ACTIONS DE POLITIQUES PUBLIQUES PRIORITAIRES - THÉMATIQUES RETENUES

La lutte contre les violences dans le sport / La promotion de l'éthique et de l'intégrité

- Développer les actions de sensibilisation et de communication pour le grand public
- Promouvoir les canaux de signalement
- Développer les compétences des professionnels et des dirigeants bénévoles
- Priorisation aux dossiers ligues et comités régionaux et aux actions de lutte contre les violences sexuelles et sexistes

Le Sport Santé

- Les actions de prévention par le sport
- Le lien avec les actions des Maisons Sport-Santé

Le ParaSport

- Le développement du Para Sport
- Le club demandeur doit être obligatoirement référencé sur le Handiguide : www.handiguide.sports.gouv.fr

L'offre de pratique en direction des publics prioritaires éloignés de la pratique

Les SAVOIRS SPORTIFS FONDAMENTAUX :



Le dispositif « Aisance Aquatique »

- Les enfants âgés de 4 à 6 ans - Stages massés dans tous les temps de l'enfant (scolaire et hors temps scolaire)

Le dispositif « J'Apprends à Nager »

- Les enfants âgés de 6 à 12 ans, ne sachant pas nager et résidant prioritairement au sein des zones carencées (QPV) - Temps périscolaire et extrascolaire

Le dispositif « Savoir Rouler à Vélo »

- Les cycles SRAV : pour enfants de 6 à 12 ans, et jusqu'à 18 ans pour enfants en situation de handicap
- Mis en œuvre par des associations du réseau SRAV, par des collectivités ou des établissements scolaires
- Intervenants déclarés qui suivent les directives pédagogiques nationales avec délivrance d'une attestation lors du test final sur la voie publique (bloc 3)



Crédits programmés pour les Politiques Publiques en 2026 : 292 000 €

B- AIDES À LA PROFESSIONNALISATION

- création/consolidation de l'emploi, aide ponctuelle ou pluriannuelle.
- contractualisé sur 1 à 3 ans – plafond de l'aide de 12 000€ par an et par emploi (base temps plein, soit une estimation de contribution de 40 à 60% du coût d'un emploi, en fonction du groupe CCNS choisi par l'employeur)
- emploi sportif = éducateur ou agent de développement ou mixte (pas de fiche de poste administrative)

Les critères de priorisation :

- Cohérence du projet sportif, sa viabilité
- La solidité du projet et sa complétude financière
- Le réseau des co-partenaires dans le montage des actions
- L'impact de l'aide sur l'association, sur les pratiques et les publics (réduction des inégalités à l'accès aux pratiques sportives pour les publics cibles)
- Le maillage du territoire, les territoires carencés
- La connaissance de l'éducateur, carte professionnelle

Les motifs de refus :

- Cumul d'aide en cours ou précédente (équilibre territorial)
- Compte-rendu financiers insuffisants (LeCompteAsso)
- Fiche de poste non détaillée ou non éligible
- Salarié non adapté à la fonction (carte professionnelle, compétence)
- Salarié non suffisamment identifié (risque de non aboutissement du projet)



B- AIDES À LA PROFESSIONNALISATION

La mise en place de l'aide à l'emploi :

les aides approuvées en commission territoriale sont sous réserve de complétude des attendus administratifs (à défaut, l'aide est attribuée aux demandeurs en liste d'attente)

la documentation complète de l'association est à jour sur votre LeCompteAsso (LCA) :

- le projet associatif ou plan de développement actualisé
- le plan d'actions en cours, le projet de développement
- le compte rendu des actions financées par l'ANS l'année dernière à réaliser en ligne sur LCA
- le RIB à jour
- les bilans récents (PV d'AG, comptes de résultats et bilan financier, rapport du commissaire aux comptes)
- **les compte-rendu financiers des aides passées** (au risque de s'exposer à un titre de reversement par l'ANS)

➤ **nouvel emploi :**

- la fiche emploi qui donne les grandes caractéristiques du projet professionnel ([téléchargement](#))
- l'avis fédéral est consulté lors de l'instruction
- la carte professionnelle à jour pour une fonction d'éducateur (qualifications, honorabilité)
- la fiche de poste du salarié, indiquant la vocation sociale de l'emploi
- la promesse d'embauche ou le contrat de travail signé
- la pièce d'identité (état civil)

➤ **si convention en cours (renouvellement de l'aide 2025) :**

- les fiches de paie de l'année passée
- la fiche de poste du salarié
- l'attestation de maintien dans l'emploi
- le bilan succinct de l'activité du salarié (1 page)
- les attestations de paiements des charges URSSAF



Une convention (pluri)annuelle est établie entre la DRAJES et l'association employeur (signature électronique à partir de 2026)

Échéances du PST 2026

21 février	Note d'Orientation Conférences régionales 2026
23 mars	Note de service Équipements 2026
25 mars	Note d'Orientation PSF 2026
2 avril	Note d'Orientation PST 2026
16 avril	1 ^{ère} réunion de la commission territoriale et ouverture de la campagne 2026
27 avril (Saint Martin) 28 avril (Pointe à Pitre) 30 avril (DRAJES) 5 mai (Webinaire)	Accompagnement et suivi des demandes de subventions des porteurs de projets Réunions publiques d'information aux associations à 18h
17 mai	Date limite du dépôt des demandes de subventions ANS PST sur LeCompteAsso.
16 juin	2 ^{ème} réunion de la commission territoriale
30 juin	Date limite du dépôt des demandes de subventions ANS « équipements » sur Infrasport.
juillet	Mise en paiement des Projets Sportifs Territoriaux
10 septembre	3 ^{ème} réunion de la commission territoriale (équipements, emplois)
30 septembre	Mis en paiement des dossiers Emploi en liste d'attente de la 3 ^{ème} CT
octobre	Fin de la campagne 2026
novembre	Clôture des mises en paiement

Campagne ANS 2026

Guadeloupe et Iles du Nord

ANS EQUIPEMENTS

14/04/2026



DRAJES Guadeloupe

Cloture le 17 mai 2026

Les dispositifs de l'ANS en 2026

Appels à Projets nationaux:

Développement de la pratique parasportive

Dispositif dédié aux piscines ne territoires carencés

Dispositif dédié à la rénovation d'équipements sportifs structurants en territoires carencés (rénovation énergétique et modernisation)

Héritage JOP Alpes 2030

**Appels à projets
Guadeloupe et Iles du Nord**

**Plan de développement des
équipements sportifs en
Outre Mer**

SOIT :

– Volet régional

Plan de développement des équipements structurants ou de proximité et matériels lourds Outre Mer

- Enveloppe Guadeloupe
- Enveloppe Saint Martin/Saint Barthélemy.

Plus d'informations sur :

https://www.agencedusport.fr/sites/default/files/2026-03/ANS_Equipements_Sportifs_soutien_equipements_OM_2026_0.pdf

– Volet national

- Dispositif dédié aux piscines en territoires carencés,
- Dispositif dédié à la rénovation d'équipements sportifs structurants hors piscines en territoires carencés,
- Dispositif s'inscrivant dans l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) Alpes 2030,
- Dispositif dédié au développement de la pratique parasportive.

LA CAMPAGNE 2026

OU?

La campagne ANS est ouverte sur le site d'Infrasport pour des appels à projets régionaux ou nationaux:

<https://infrasport.agencedusport.fr>

QUAND?

La date limite de dépôt des dossiers sur Infrasport est fixée à la fin du mois de juin 2026 (date en cours de validation CRDS)

QUI CONTACTER?

- **Volet régional**

- Guadeloupe: DRAJES, voir contacts ci-après,
- Saint Martin/ Saint Barthélemy: Hervé Marre DRAJES,

- **Volet national**

- Référent ANS équipements Hervé MARRE DRAJES.

Attention :

- les travaux ne doivent pas avoir commencé et les matériels ne doivent pas être commandés avant l'obtention d'un accusé de dépôt délivré via Infrasport.
- Cet accusé de dépôt confirme le dépôt de l'ensemble des pièces constitutives du dossier et autorise le début de l'opération mais ne garantit pas l'étude du dossier en commission ni l'obtention d'une subvention.
- Si le dossier est éligible, complet et conforme, les services instructeurs concernés adressent au porteur de projet un accusé de réception de dossier.
- Cet accusé de réception garantit l'examen du dossier en commission/conférence mais **ne garantit pas l'attribution d'une subvention**.

Critères d'éligibilité communs à tous les dispositifs

Rappel :

- Être un porteur de projet éligible (association sportive, collectivité territoriale, leur groupement ou leur mandataire)
- Être propriétaire du foncier ou disposer de droits de propriété sur la durée requise selon le type d'équipement (sauf équipements mobiles et matériels lourds)
- Garantir une pratique sportive associative
- Ne pas avoir débuté les travaux lors du dépôt du dossier de demande de subvention (jusqu'à obtention de l'accusé de réception (AR) de dossiers éligible, complet et conforme délivré par les services instructeurs)
- Niveau minimum des études : Avant Projet Détaillé/Définitif (APD) pour les équipements structurants (travaux sur le bâti)

Comment déposer un dossier?

Les dossiers doivent être complétés via le logiciel INFRASPORT

<https://infrasport.agencedusport.fr/>

Les contacts à la DRAJES:

- Maggy GAVEAU : Suivi administratif des projets
[maggy.gaveau @ac-guadeloupe.fr](mailto:maggy.gaveau@ac-guadeloupe.fr)
- Hervé MARRE : Coordination et Suivi technique des projets
[herve.marre @ac-guadeloupe.fr](mailto:herve.marre@ac-guadeloupe.fr)

Plus d'information sur le site de l'ANS:

<https://www.agencedusport.fr/dispositifs-pour-le-financement-des-equipements-sportifs-en-2026>

Date limite de dépôt des dossiers sur infrasport fixée fin juin 2026
(date en cours de validation CRdS)

L'équipe Sports de la DRAJES

Référent emploi et hors-emploi ANS	Jérôme CHEDEVILLE jerome.chedeville @ac-guadeloupe.fr 0590 47 11 90	Référent DRAJES Iles du Nord	En cours de nomination @ac-guadeloupe.fr 0590
Référent ANS équipements	Hervé MARRE herve.marre @ac-guadeloupe.fr 05 90 81 03 04		
Suivi administratif et financier :	Maggy GAVEAU maggy.gaveau @ac-guadeloupe.fr 0590 81 01 72	Béatrice FEDULLO beatrice.fedullo @ac-guadeloupe.fr 0590 47 81 76	
Référent dispositif Savoir Rouler, conférences régionales	Anthony BOURDON anthony.bourdon @ac-guadeloupe.fr 05 90 81 33 57	Référente dispositifs Savoir Nager et Sports de nature	Estelle BOISDRON estelle.boisdrone @ac-guadeloupe.fr 05 90 81 43 43
Référent Sport Santé et Handicap	Frédéric BEDOUE frederic.bedouet @ac-guadeloupe.fr 05 90 81 11 01	Référent lutte contre les violences, réglementation	Cédric MONPIERRE cedric.monpierre @ac-guadeloupe.fr 05 90 81 05 98
Référente dispositif Pass'Sport et assistance Le Compte Asso	Yara BYNENS yara.bynens @ac-guadeloupe.fr 05 90 81 06 80		
Référente Formation et Professionnalisation	Myriam BABIELLE myriam.babielle @ac-guadeloupe.fr 05 90 47 82 41		

☎ 05 90 81 33 57



ce.drajes@ac-guadeloupe.fr



323, Bd du Général De Gaulle
97100 BASSE TERRE



**RÉGION ACADÉMIQUE
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DRAJES - Délégation Régionale Académique
à la Jeunesse, à l'Engagement
et aux Sports**



<https://www.ac-guadeloupe.fr/projets-sportifs-territoriaux-123065>